

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE448

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

I - À la dernière phrase de l'alinéa 34, après le mot :

« directoire »,

insérer les mots :

« , dans les conditions prévues par eux, »

II - En conséquence, après le mot :

« pouvoirs »,

supprimer la fin de cette même phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.